



National Association
of Friendship Centres
Association nationale
des centres d'amitié

**Demande de propositions de l'ANCA
concernant les travaux de recherche du**

**Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain – Innovation sociale et
réconciliation**

février 2017

1. Introduction

Le secrétariat du Réseau des connaissances des Autochtones en milieu urbain (RCAU), par l'intermédiaire de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) est à la recherche d'un entrepreneur ou d'une entreprise (désignée par « l'entrepreneur » dans le présent document) afin d'élaborer un document décrivant les façons dont l'innovation sociale est abordée dans les collectivités autochtones, ainsi que ses incidences et ses défis. L'entrepreneur idéal devra posséder une solide expérience dans le domaine de la recherche portant sur les peuples autochtones. Il devra aussi posséder une bonne connaissance et compréhension des cultures et de l'histoire, une connaissance des protocoles des collectivités et de l'innovation sociale, ainsi qu'une expérience de travail auprès des collectivités et des organismes autochtones.

2. Contexte

Par innovation sociale, on entend la création, l'élaboration, l'adoption et l'intégration de nouveaux concepts et pratiques qui donnent la priorité aux peuples et aux collectivités. Les innovations sociales visent à résoudre les défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Certaines innovations sociales impliquent des modifications au système qui altèrent les perceptions, les comportements et les structures qui donnent naissance à ces défis. « Il peut s'agir d'une initiative, d'un produit, d'un processus ou d'un programme qui change en profondeur le travail courant, la répartition des ressources et du pouvoir décisionnel ou les croyances de tout système social. Les caractéristiques des innovations sociales réussies sont la durabilité et un vaste impact. » (Frances Westley, Université de Waterloo). Les innovations sociales autochtones sont uniques en ce sens qu'elles évoluent continuellement grâce à l'application des connaissances et des pratiques des Autochtones. L'espace d'innovation sociale est un espace de réconciliation où les partenaires sont en mesure de travailler ensemble pour proposer des solutions aux défis sociaux complexes.

L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) représente un réseau de 118 centres d'amitié répartis partout au Canada et sept associations provinciales et territoriales qui composent le Mouvement des centres d'amitié. L'ANCA est un organisme autochtone qui est établi depuis longtemps, compte des centres d'un océan à l'autre et dessert les Premières nations, Inuits et Métis, y compris les collectivités autochtones rurales, urbaines et nordiques.

Le Réseau des connaissances des Autochtones en milieu urbain (RCAU) est un réseau de collectivités autochtones en milieu urbain qui regroupe des universités et des organismes gouvernementaux de partout au Canada et qui est établi dans quatre centres de recherche régionaux, et son secrétariat national, l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) a pignon sur rue à Ottawa. Le RCAU s'emploie à combler les lacunes sur le plan des connaissances dans les recherches en milieu urbain par l'établissement d'un réseau interdisciplinaire réunissant des partenaires des universités, des collectivités et des gouvernements pour la recherche, les bourses d'études et la mobilisation des connaissances. Le réseau a été établi selon un modèle de partenariat pour la cogénération des connaissances depuis

ses débuts en 2007 élaboré par AANC (Affaires autochtones et du Nord Canada) et l'ANCA.

Le RCAU réunit les collectivités autochtones en milieu urbain en partenariat avec l'Association nationale des centres d'amitié, qui joue un rôle clé dans le réseau. En misant sur la recherche et la mobilisation de connaissances inclusives au moyen d'un processus de recherche dirigé au niveau communautaire, le RCAU vise à s'assurer que les avantages de la recherche sur les Autochtones profitent d'abord aux collectivités autochtones et contribuent à améliorer la vie des Autochtones vivant en milieu urbain.

3. Sommaire du projet

Cette recherche a pour objectif de comprendre les façons dont l'innovation sociale est abordée dans les collectivités autochtones, et d'en identifier les incidences et les défis. Le travail de recherche devra s'appuyer sur l'analyse de l'environnement de l'innovation sociale que le RCAU a commandée en 2015 : <http://uakn.org/socialinnovation/>. Ce projet exige la réalisation de quatre à six études de cas tirées d'innovations qui ont été présentées lors du Sommet de l'innovation autochtone et des projets d'innovation, et appuyées par le Fonds de démonstration de l'innovation autochtone, deux initiatives élaborées à l'ANCA, mais qui se poursuivent au-delà des centres d'amitié. Le travail devra porter sur les innovations autochtones, y compris les relations nécessaires et présentes dans l'espace d'innovation. Ces innovations mettent souvent en jeu des acteurs autochtones et non autochtones et agissent donc comme des lieux de réconciliation et offrent des occasions d'établir des relations lorsque celles-ci sont fondées sur des connaissances autochtones.

Le projet devra s'appuyer sur des études de cas pour préciser les points suivants :

- comment les participants abordent et conceptualisent le projet d'innovation;
- comment le projet d'innovation s'harmonise avec les missions et les mandats des collectivités ou des organisations des participants;
- quelles sont les répercussions du projet;
- quels problèmes les participants ont rencontrés et comment ces défis ont été réglés.
- le rôle que joue la réconciliation dans l'innovation sociale autochtone (s'il y a lieu);
- les nouvelles pratiques avisées liées à l'innovation sociale autochtone;
- les outils et les tactiques que les collectivités autochtones en milieu urbain utilisent pour s'investir dans l'innovation, et comment ces outils et tactiques pourraient être appliqués dans les autres collectivités.

4. Objectifs du projet

Les projets ont pour objectif d'élaborer un document qui explore et décrit l'innovation sociale autochtone.

5. Description des activités de l'entrepreneur et de la portée des travaux

L'entrepreneur relèvera directement de l'ANCA pour la réalisation des tâches qui suivent.

- 5.1. Rencontrer la directrice de la recherche et des projets spéciaux lorsque l'ANCA en fait la demande, pour planifier, mettre en œuvre et mettre à jour le projet.
- 5.2. Élaborer un plan de recherche.
- 5.3. S'appuyer sur les travaux précédents commandés par l'ANCA et effectuer une analyse de l'environnement et la recherche documentaire nécessaire pour répondre aux exigences du projet;
- 5.4. Réaliser quatre à six études de cas et d'autres activités connexes, y compris l'identification des innovations pour les études, l'élaboration de questions d'entrevue, ainsi que l'identification et l'interrogation des participants clés qui participent ou ont participé à des projets d'innovation.
- 5.5. Préparer un document provisoire.
- 5.6. Annexer tous les commentaires fournis par l'ANCA.
- 5.7. Présenter le document final qui doit comprendre un sommaire.

6. Éléments livrables du projet

Les éléments livrables du projet comprennent ce qui suit :

1. un plan de recherche (guide d'entrevue, liste des personnes interviewées et une description du document);
2. le document provisoire;
3. le document final.

7. Expérience et qualifications de l'entrepreneur

1. Les candidats doivent détenir au moins une maîtrise ou posséder une expérience comparable dans un domaine connexe.
2. Les candidats doivent avoir acquis une expérience de trois (3) ans dans la réalisation de recherches et la rédaction de rapports (de préférence sur des questions autochtones), au cours des sept (7) dernières années.
3. Connaissance du mouvement des centres d'amitié et des traditions, des cultures et des protocoles autochtones, de préférence dans un milieu urbain.
4. Connaissance et compréhension de l'innovation sociale.
5. Une expérience de travail auprès du Mouvement des centres d'amitié constitue un atout.

8. Paramètres contractuels

8.1. Valeur

La valeur maximale de ce contrat ne doit pas être supérieure à 20 000 \$, y compris les taxes et toutes les dépenses liées au projet. Les propositions dont le budget est supérieur à ce montant ne seront pas retenues. L'ANCA se dégage de toutes responsabilités quant aux services effectués par des sous-traitants qui peuvent découler de ce contrat.

8.2. Durée

Le contrat entrera en vigueur en février 2017 et prendra fin le 30 mars 2017.

8.3. Lieu de travail

L'entrepreneur devra travailler dans son lieu de travail habituel et fournir l'équipement et l'infrastructure de travail dont il a besoin pour effectuer les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet, y compris le matériel suivant : bureau, ordinateur, téléphone cellulaire, appareils Blackberry, télécopieur, imprimante, accès Internet, et tout autre matériel nécessaire à la réalisation du projet.

8.4. Propriété intellectuelle

Tous les renseignements, les documents et les ressources documentaires élaborés dans le cadre de ce contrat et des travaux liés à ce projet demeureront la propriété intellectuelle de l'ANCA.

8.5. Rapports et communications

L'entrepreneur relèvera directement de l'ANCA et communiquera au moins une fois par mois pour discuter de l'état d'avancement du projet.

8.6. Responsabilités de l'ANCA

L'ANCA retiendra les services de l'entrepreneur pour toutes les activités nécessaires à la réalisation des éléments livrables indiqués à la section 6. L'ANCA fournira à l'entrepreneur les documents de référence et les autres documents et renseignements internes se rapportant à ce projet.

L'entrepreneur pourra compter sur l'aide du personnel de l'ANCA tout au long des diverses étapes dans le cadre du projet de ce contrat, en ce qui a trait à l'orientation et à la

précision des objectifs. L'ANCA fournira des commentaires sur le contrat au bout d'une semaine.

8.7. Exigences concernant l'entrepreneur

L'entrepreneur devra observer les directives et les commentaires fournis par l'ANCA et nécessaires à la réalisation de toutes les activités et de tous les éléments livrables du projet, tel qu'il est décrit dans la DP.

9. Exigences concernant la réponse à la présente DP

Les personnes et entreprises intéressées à répondre à la présente DP doivent fournir les documents suivants à l'ANCA :

1. une lettre de recommandation
2. un CV de toutes les ressources qui participeront au projet;
3. une proposition détaillée comprenant la méthodologie, le plan de travail, les défis, les limites de la recherche et l'échéancier du projet.
4. un budget détaillé du projet.

10. Critères d'évaluation

Critères	Points
Connaissance éprouvée en matière d'innovation sociale	5
Expérience dans la réalisation de projets de recherche visant les peuples autochtones, de préférence dans un centre d'amitié ou un autre milieu urbain.	15
Connaissance du mouvement des centres d'amitié et des traditions, des cultures et des protocoles autochtones, de préférence dans un environnement urbain.	15
Méthodologie et plan de travail	15
Budget	10
	60

11. Date et heure de clôture

La date de clôture pour la présente DP est le 15 février 2017.

Les propositions doivent être reçues avant 17 h (heure normale de l'Est) et doivent parvenir à l'adresse suivante :

**Directrice exécutive
Association nationale des centres d'amitié
275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9**

Les propositions peuvent être transmises en format papier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par courriel en format électronique à pouart-mcnabb@nafc.ca.

L'ANCA n'assume aucune responsabilité quant aux propositions mal acheminées ou mal adressées, ou aux propositions incomplètes lors de leur réception et de leur examen.

Les questions se rapportant à la présente DP peuvent être acheminées par courriel à pouart-mcnabb@nafc.ca (Pamela Ouart-McNabb).